



Arrondissement de Valenciennes

Hérin, le 19/02/2025

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-05
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET
LE STATIONNEMENT CHEMIN DE
BELLAING.

Nous, Maire de la commune de HÉRIN,

Vu le code de la route ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L2213-1 et suivant ;

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par les arrêtés subséquents ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures tendant à faciliter le déroulement de la course PARIS-ROUBAIX CHALLENGE qui se tiendra le 12 Avril 2025.

A R R È T O N S

Article 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit Chemin de Bellaing (D13) dans sa partie située côté pair de la rue entre les numéros 2 et 40, le samedi 12 Avril 2025 de 06h jusqu'à la fin de la course.

Article 2 : La circulation des véhicules sera interdit Chemin de Bellaing (D13) dans sa partie située côté pair de la rue entre les numéros 2 et 40, le samedi 12 Avril 2025 de 06h jusqu'à la fin de la course.

Exception faite aux seuls véhicules faisant partie de l'organisation de la course cycliste « Paris-Roubaix Challenge ».

Article 3 : Toutes ces interdictions seront matérialisées par l'apposition de panneaux réglementaires, **24 heures** avant le début de l'événement.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la Commune.



Article 6 : L'ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes ;
- Monsieur le commandant de Police de Denain ;
- Monsieur le responsable de la Subdivision Territoriale de Denain ;
- Monsieur le responsable du Service de Lutte contre L'Incendie ;
- Monsieur le directeur de Semurval / Transvilles
- Services Techniques municipaux ;
- Riverains du Chemin de Bellaing (D13);
- Police Municipale



Fait à Hérin, le 19/02/2025

**Le Maire,
Jean-Paul COMYN**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "COMYN", is written over the typed name "Jean-Paul COMYN". The signature is fluid and cursive, with several loops and variations in line thickness.